

# Les tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle

Autor(en): **Robert, Arnold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **1 (1891)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171558>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES  
TIRS FÉDÉRAUX DE LA SUISSE  
ET  
LEUR NUMISMATIQUE OFFICIELLE

---

I

LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CARABINIERS

Pendant les événements qui bouleversèrent l'Europe de 1789 à 1815, la Suisse eut beaucoup à souffrir de son manque d'unité et de cohésion, aussi cette dure leçon devait-elle porter ses fruits. Dès que les circonstances le permirent, les patriotes de tout rang et de toutes nuances provoquèrent à l'envi la création de sociétés destinées, sous des buts divers, à augmenter les liens qui doivent unir les Confédérés.

La Société suisse des carabiniers est sortie de ce mouvement patriotique.

C'est à Aarau, en 1822, à la tribune du tir cantonal argovien (14-18 août, somme exposée 4250 francs de Suisse, Schützenmeister: D<sup>r</sup> Tanner, Daniel Frey) que fut lancée l'idée de créer une société des carabiniers suisses; l'apôtre de cette pensée féconde était le Schützenmeister Schmid-Guyot d'Aarau, qui contribua énergiquement à en assurer la réalisation.

On désirait organiser un tir fédéral et profiter de cette solennité pour fonder la société. Schmid-Guyot prépara le

plan général du tir et le soumit à la société de tir d'Aarau qui l'accueillit favorablement; elle le fit examiner en 1823, par un comité de sept membres auquel le gouvernement argovien donna, la même année, l'autorisation d'organiser la fête pour 1824. Le 14 avril 1824 le gouvernement décidait en outre de s'y intéresser par une allocation de 600 francs.

Le tir eût lieu du 7 au 12 juin 1824, au milieu d'un grand concours de citoyens accourus de tous les cantons; les 8, 9 et 11 juin, au soir, les tireurs se réunirent à l'hôtel de ville d'Aarau et votèrent la création de la société en adoptant provisoirement, pour une année, des statuts en 22 articles.

Voici une traduction des procès-verbaux de la commission, chargée par la réunion des tireurs, de pourvoir à l'organisation de la nouvelle société :

*Aarau, le 25 juin 1824.*

Séance de la Commission chargée de préparer l'organisation de la Société suisse des carabiniers.

*Présents.* — Président : M. le Conseiller d'Etat Rothpletz.

Membres : MM. le Conseiller d'Etat Schmiel.

le juge d'appel Tanner.

le lieutenant-colonel Imhoof.

le capitaine d'artillerie G. Herzog.

le lieutenant-colonel d'artillerie Bær,  
secrétaire.

*Absents.* — MM. le Schützenmeister Frey, conseiller de ville.

le Schützenmeister Schmid-Guyot.

le juge d'appel Hürner.

l'avocat Tanner.

On présente :

a) La liste et les signatures des personnes, tireurs et amis, qui dans les deux réunions tenues à Aarau les 8, 9 et 11 juin, pendant le tir fédéral, se sont engagées à entrer dans la Société suisse des carabiniers.

b) Le résultat des délibérations qui ont eu lieu dans ces réunions au sujet du projet de statuts présenté, lesquels

statuts sont pour le moment adoptés tels quels, avec une modification de rédaction page 3 lit<sup>a</sup> B.

c) Ces statuts.

La dessus on décide :

a) D'inviter par circulaire les sociétés de tir du canton d'Argovie à entrer dans la Société suisse, en en faisant la déclaration écrite.

b) De convoquer la présente commission simultanément avec la commission qui a organisé le tir fédéral d'Aarau, en vue de choisir le premier Comité central, conformément au lit<sup>a</sup> D des statuts.

Séance levée.

*Le 29 juin 1824.*

Séance des commissions réunies du tir fédéral et d'organisation de la Société suisse des carabiniers.

*Présents.* — Président : M. le Conseiller d'Etat Rothpletz<sup>1</sup>.

Membres : MM. le juge d'appel Hürner<sup>1</sup>.

le juge d'appel Tanner<sup>1 2</sup>.

le lieutenant-colonel Imhoof<sup>1</sup>.

le capitaine d'artillerie Herzog<sup>1</sup>.

le receveur Fisch<sup>2</sup>.

l'avocat Tanner<sup>1 2</sup>.

le secrétaire de tir Mærk<sup>2</sup>.

le lieutenant-colonel d'artillerie Bær<sup>1 2</sup>,  
secrétaire.

*Absents.* — MM. le Schützenmeister Frey<sup>1 2</sup>.

le Schützenmeister Schmid<sup>1 2</sup>.

Jacob Christen<sup>2</sup>.

Chatelain<sup>2</sup>.

Conformément au lit<sup>a</sup> D des statuts de la Société suisse des carabiniers, on procède à l'élection du Comité central qui, à la majorité absolue, est composé comme suit :

<sup>1</sup> Membres du comité d'organisation du tir fédéral.

<sup>2</sup> Membres du comité d'organisation de la Société suisse des carabiniers.

COMITÉ CENTRAL

Président : M. le Conseiller d'Etat Rothpletz.  
Caissier : M. le capitaine d'artillerie G. Herzog.  
Secrétaire : M. le lieutenant-colonel d'artillerie Bær.  
Membres : MM. le Schützenmeister Schmid-Guyot.  
          l'avocat Tanner.  
          le lieutenant-colonel Imhoof.  
          le receveur Fisch.  
          Charles Herosee.  
          Jacob Christen.

Le Président soumet une lettre du Conseil de guerre du haut Etat de Thurgovie à la Commission militaire du canton d'Argovie, demandant que le Comité central de la société s'adresse à M. le lieutenant-colonel de carabiniers, Müller, de Frauenfeld, lui fasse connaître sa constitution et se mette en correspondance avec lui au sujet de cette affaire.

Il en est pris note.

Séance levée.

\* \* \*

Il serait superflu de retracer ici la part glorieuse qu'a eue la Société suisse des carabiniers dans l'histoire de notre patrie. Il n'est pas en Suisse de société plus populaire, il n'en est point qui ait mieux réalisé qu'elle le but patriotique de ses fondateurs.

Les statuts adoptés à Aarau contenaient entre autres les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Le but de la société est de créer un lien de plus entre les Confédérés, de les unir et de rendre leurs relations toujours plus intimes, afin d'augmenter la force de la Patrie ; de cultiver et de développer le plus possible le bel art du tir, si important pour la défense de la Confédération.

ART. 17. — La société possède une bannière convenablement ornée. On l'arbore à chaque réunion de la société et elle est confiée à la garde du président jusqu'au moment où les membres qui

se rendent à la réunion suivante l'accompagnent à sa nouvelle destination.

La société a aussi un sceau muni d'une inscription convenable et déposé entre les mains du Président.

\* \* \*

La Société de tir d'Argovie, marraine de la nouvelle Société, lui fit don, dès sa constitution, de la bannière et du sceau prévus à l'article 17.

Ce sceau que nous reproduisons (Pl. XVII), est apposé à la fin de tous les volumes de procès-verbaux de la Société jusqu'au 30 juin 1867 inclusivement.

Dès lors il paraît avoir été égaré et on ne l'a pas remplacé.

## II

### LA NUMISMATIQUE DES TIRS FÉDÉRAUX

Une des preuves de la sympathie dont jouit partout en Suisse la Société suisse des carabiniers, c'est la faveur croissante que rencontrent parmi nous les souvenirs numismatiques frappés à l'occasion des tirs fédéraux.

Nous avons groupé à ce sujet les renseignements authentiques suivants :

#### 1. TIR FÉDÉRAL A AARAU, *du lundi 7 au samedi 12 juin 1824.*

Président : M. Jean-Henri Rothpletz, Conseiller d'Etat.

On ne connaît pas de souvenirs numismatiques de cette fête.

2. TIR FÉDÉRAL A BALE,

*du lundi 14 au samedi 19 mai 1827.*

Président : M. Samuel Minder, membre du Conseil de ville et député au Grand Conseil. Président de la Société de tir des « Feuerschützen » (Neuer Oberster Schützenmeister).

Pas de souvenir numismatique.

3. TIR FÉDÉRAL A GENÈVE,

*du lundi 16 au samedi 21 juin 1828.*

Président : M. Jean-Louis Masbou, syndic.  
(Conseiller d'Etat de 1817 à 1831.)

Le seul souvenir numismatique officiel de cette fête est un jeton de passes, en carton, vert au droit, blanc au revers.

Avers : TIRAGE FÉDÉRAL. Exergue : A GENÈVE 1828. Au centre : Armes de Genève surmontées d'un soleil, au milieu duquel se trouve  $\overline{\text{IHS}}$ .

Il existe deux légères variétés dans le dessin, probablement par suite de reports lithographiques. Nous les donnons ici toutes deux. La première (Pl. XVIII, n° 1) se trouve au cabinet numismatique de la ville de Genève ; la seconde (Pl. XVIII, n° 2) est dans la collection Strœhlin.

Revers uni.

Les exemplaires annulés par le contrôle portent au revers les armes de Genève, apposées au moyen d'un timbre humide (Pl. XVIII, n° 1).

Module 0<sup>m</sup>,030

Il fut délivré plus de cinquante mille exemplaires de ce jeton, qui est aujourd'hui presque introuvable.

Il existe aussi deux médailles d'or gravées au burin, pièces d'un grand intérêt historique qui, si elles ne sont pas

purement officielles, méritent bien de figurer dans cette description. La première a été offerte à l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine, la plus ancienne société de Genève, par ses membres en souvenir du tir fédéral de 1828, dont tous les membres du comité central étaient aussi membres de la société. Elle est suspendue à la grande coupe de l'Exercice.

La seconde dont le revers est à peu près semblable dans le dessin et entièrement conforme à la description de la première, a été offerte à l'Exercice de la Navigation par les membres de celui de l'Arquebuse. Les inscriptions de l'avvers, ne diffèrent que par la dédicace. Cette médaille est suspendue à la grande coupe de l'Exercice de la Navigation, qui est déposée depuis la fusion dans les archives de la Société de l'Arquebuse et de la Navigation, à Genève.

Voici la description de ces deux médailles :

Av. : Dans une couronne de laurier fermée en haut et en bas par un ruban sur douze lignes : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DU  
| 16 AU 21 JUN 1828. | OFFERT A L'EXERCICE DE LA | NAVIGATION PAR | M<sup>r</sup> MASBOU A<sup>n</sup> S<sup>c</sup> SEIG<sup>r</sup> COMMIS | SUR L'EXERC<sup>e</sup> DE  
L'ARQUEBUSE ET | DE LA CARABINE | ET AN<sup>n</sup> PRÉS<sup>t</sup> DU COMITÉ  
| CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ | SUISSE DE CARABINIE<sup>s</sup>. | 1830

Rev. : Une croix fédérale de cinq carrés égaux, posée sur un soleil rayonnant entre les bras de la croix. Sur la croix en quinze lignes : COMITÉ | CENTRAL | 1828 | PRÉSIDENT |  
M<sup>r</sup> MASBOU J<sup>n</sup>. L<sup>s</sup>. ANC<sup>n</sup> SINDIC | — | M<sup>r</sup> DUFOUR G. H. M<sup>rs</sup>  
ODIER J. L. | « REPINGON J. P. « REVILLIOD L. | « FAVRE P.  
« COUGNARD J. D. | « HOFFMANN J. J. COUGNARD J. G. | (Ces quatre lignes sont séparées au centre par un trait vertical)  
M BRUN M<sup>t</sup> | EN REMPLACEM<sup>t</sup> | DE M FAVRE | DÉCÉDÉ | ☉

Médaille unique gravée sur plaque avec applique, entourée d'une bordure garnie d'une bélière.

Or.

Poids : 28 gr.

Mod. : 0,0435.



Suspendue à la coupe de l'Exercice de la Navigation. Blav.  
p. 154, n° 18.<sup>1</sup>

Av. : Dans une couronne fermée de laurier l'inscription en  
12 lignes : SOUVENIR | DU TIR FÉDÉRAL DU | 16 AU 21 JUIN  
1828 | OFFERT A L'EXER<sup>e</sup> DE L'ARQU<sup>e</sup> | ET DE LA CARABINE PAR  
| M<sup>r</sup> MASBOU A<sup>n</sup> S<sup>c</sup> SEIG<sup>r</sup> COMMIS | ANC<sup>n</sup> PRESID<sup>t</sup> DU COMITÉ |  
CENTRAL DE LA | SOCIÉTÉ SUISSE | DES CARABINIERS | 1830 |  
— |

Rev. : Le même que la médaille précédente.

Médaille unique gravée au burin sur deux plaques, bélière.

Or.

Poids : 26,8 gr.

Mod : 0,044.

Suspendu à la coupe de l'Exercice de l'Arquebuse. Blav.  
p. 160, n° 22.<sup>1</sup>

#### 4. TIR FÉDÉRAL A FRIBOURG,

*du lundi 22 au samedi 27 juin 1829.*

Président : M. Charles Griset de Forel, Conseiller d'Etat.

(Charles Griset de Forel était Avoyer en charge en 1847 au moment de la campagne du Sonderbund et c'est lui qui capitula le 14 novembre entre les mains du général Dufour, au nom de l'Etat de Fribourg).

Avec l'autorisation du gouvernement, la Commission du tir fit frapper par le directeur des monnaies, quatre médailles en or, représentant chacune 100 francs de Suisse (fr. 144,93) comme prix d'honneur de chacune des bonnes cibles bleue, blanche, jaune et rouge.

Avers : EIDGENÖSSISCHES EHR- UND FREY-  
SCHIESSEN. Dans le champ : EHRENGABE | 1829.

Revers : CANTON FREYBURG.

<sup>1</sup> Blavignac. *Armorial Genevois*. Genève, 1849, 1 vol. in-8°. Av. 47 pl.

Ecu couronné de Fribourg, accosté de palmes et de lauriers.

Poids : 43,9 gr.

Module 0<sup>m</sup>,043.

Pl. XVIII, n° 3.

On se servit pour le revers du coin, du droit de l'écu neuf de 1813, en enlevant au burin après la frappe le millésime qui se trouvait au-dessous de l'écusson de Fribourg.

Les coins sont conservés au musée cantonal de Fribourg.

### 5. TIR FÉDÉRAL A BERNE,

*du lundi 12 au samedi 17 juillet 1830.*

Président : M. Charles-Victor May, colonel fédéral et membre du Petit Conseil.

Au sujet de la célèbre médaille qui fut frappée à cette occasion, voici ce que nous lisons dans la *Nouvelle Gazette suisse*, qui paraissait à Berne :

Page 313. Beylage zur Neuen Schweizer-Zeitung, N<sup>r</sup> 55. (Den 9 July 1830).

« *Berne.* A l'occasion du prochain tir fédéral, l'habile médailleur Ruetimeyer de cette ville a frappé une très belle médaille. L'avvers contient le symbole de l'union et de la force, le faisceau de licteur avec la bannière fédérale, quelques carabines sont appuyées en cercle autour du faisceau. Sur le sol la corne à poudre, des balles, etc. Au fond, le Grauholz et une partie des environs de Berne. L'inscription au haut de la pièce porte : « ALLE NACH EINEM ZIELE ». Au revers, au milieu d'une couronne de chêne se trouve la devise : « IMMER BEREIT », et comme inscription extérieure les mots : « ZUM ANDENKEN AN DAS EIDGENÖSSISCHE FREYSCHIESSEN IN BERN VOM 12 BIS 17 JULI 1830 ».

Ici un renvoi auquel correspond au bas de la page, l'annonce suivante :

« Se recommande au mieux pour de nombreuses commandes affranchies, de cette médaille en argent fin, qui coûte 20 batz et que l'on peut également se procurer au magasin de reliure de M<sup>me</sup> Halder, à côté du Faucon, à Berne.

Fr. RUTIMEYER, graveur. »

Les collectionneurs recherchent aujourd'hui cette médaille devenue très rare et la payent fort cher.

Il en existe diverses imitations, assez réussies, aussi ne doit-on plus acheter que des exemplaires ayant supporté une comparaison minutieuse avec des originaux authentiques.

La médaille n'a pas été frappée à la monnaie de Berne, mais probablement dans l'atelier du graveur lui-même, avec des procédés un peu rudimentaires ; il n'est donc pas étonnant que le coin se soit fendu après les premières frappes, ce qui explique le nombre plus fréquent des exemplaires à coin fendu à l'avvers.

Argent.

Poids 10 grammes.

Module 0<sup>m</sup>,028.

Pl. XVIII, n° 4.

Il est de règle de considérer comme l'avvers, la face, le droit d'une médaille, le côté sur lequel se trouve rappelé l'événement à l'occasion duquel la pièce a été frappée ; nous nous en tiendrons à ce système pour la description des souvenirs numismatiques des tirs fédéraux ; nous ferons toutefois remarquer que les profanes sont généralement enclins à considérer comme face, le côté le plus artistique d'une médaille, celui qui porte le principal sujet et donne à la pièce son véritable cachet.

(C'est de cette dernière manière qu'est décrite la médaille du tir fédéral de 1830, dans l'article de journal traduit ci-dessus.)

6. TIR FÉDÉRAL A LUCERNE,

*du dimanche 1<sup>er</sup> au samedi 7 juillet 1832.*

Président : M. Joseph Schumacher-Uttenberg, Conseiller d'Etat.

(Après la capitulation de Lucerne, en 1847, M. J. Schumacher-Uttenberg fut président du Gouvernement provisoire du canton de Lucerne, qui remplaçait le Gouvernement sonderbundien dissout, dont la plupart des membres étaient en fuite.)

On conserve de ce tir deux jetons du même modèle, l'un en laiton, l'autre en carton, portant au droit le millésime 1832, dans une couronne feuillée et au revers deux carabines en sautoir, surmontées d'une cible et posées sur deux rameaux d'olivier réunis par le bas, le tout dans une couronne feuillée.

Module 0<sup>m</sup>,024.

Laiton. Carton vert foncé et carton vert jaune.

Pl. XVIII, n° 5.

Ce jeton existe aussi en carton gris et en carton plus épais bleu foncé. Ces frappes sont postérieures et ont été faites pour la Société de tir de la Ville de Lucerne vers 1845.

7. TIR FÉDÉRAL A ZURICH,

*du dimanche 13 au samedi 19 juillet 1834.*

Président : M. Jean-Jacques Hess, Bourgmestre.

Pas de souvenir numismatique.

8. TIR FÉDÉRAL A LAUSANNE,

*du dimanche 3 au samedi 9 juillet 1836.*

(Dates indiquées sur le plan du tir).

La distribution des prix eut lieu le dimanche 10 juillet.

Président : M. Daniel-Henri Druey, Conseiller d'Etat.

(Elu Conseiller fédéral le 16 novembre 1848).

Pas de souvenir numismatique.

9. TIR FÉDÉRAL A SAINT-GALL,  
*du dimanche 1<sup>er</sup> au samedi 7 juillet 1838.*  
(Dates du plan).

Distribution des prix dimanche 8 juillet.

Président : M. Wilhelm-Mathias Næff, Landammann.  
(Elu Conseiller fédéral le 16 novembre 1848).

Voici la description du jeton en laiton frappé à l'occasion de cette fête pour le contrôle des passes :

Avers : Dans un cercle de grenetis, une couronne formée de deux branches de laurier réunies ; entre les deux extrémités du feuillage, au haut, une croisette. Dans le champ, en trois lignes : ST. | GALLEN | 1838.

Revers : Dans un cercle de grenetis la croix fédérale rayonnante.

Laiton.

Module 0<sup>m</sup>,019.

Pl. XIX, n° 1.

Nous pouvons mentionner, comme souvenir numismatique du tir fédéral de S<sup>t</sup>-Gall, en 1838, la médaille offerte par quelques membres de la société de tir de Ragatz, bien qu'elle n'ait aucun caractère officiel.

Elle porte au droit la croix fédérale posée sur un soleil, autour duquel on lit : ZUM EIDG. FREISCHIESSEN IN ST. GALLEN Exergue : — 1838 —

Revers : Dans une couronne de laurier, sur trois lignes : EHRENGABE | VON | RAGAZ.

Les bords du droit et du revers de cette médaille sont fortement relevés et feuillés. La croix, le soleil et la couronne sont également en relief, tandis que les inscriptions sont en creux ; la médaille est en argent doré, la croix blanche.

Vermeil plaqué.

Module 0<sup>m</sup>,050.

Poids : 127 gr.

Pl. XIX, n° 2.

Dans le plan du tir, ce don figure seulement sous la désignation suivante : 54. De quelques membres de la société des carabiniers de Ragaz, en or (sic.) fr. 50.—, mais le « Catalogue des tireurs qui ont obtenu des prix au tir fédéral de S<sup>t</sup>-Gall en l'année 1838 » (S<sup>t</sup>-Gall, imprimerie Zollikofer), est plus explicite, car il contient à page 3 l'indication suivante : Degrés : 328, Carton : N° 267, Don : 3<sup>e</sup>, Gagnant : Samuel Kisling d'Aarwangen, Canton de Berne, une médaille de quelques membres de la société de tir de Ragaz, évaluée à fr. 50.—.

Cette médaille appartient actuellement à M. Adolphe Inwyler, membre de la Société suisse de numismatique à Lucerne.

#### 10. TIR FÉDÉRAL A SOLEURE,

*du dimanche 12 au samedi 18 juillet 1840.*

(Dates du plan).

Distribution des prix dimanche 19 juillet.

Président : M. Martin-Joseph Munzinger. Standespräsident.

(Elu Conseiller fédéral le 16 novembre 1848).

Jeton de passes semblable à celui de Saint-Gall, mais avec l'inscription à l'avvers : SOLO | THURN | 1840.

Laiton.

Module 0<sup>m</sup>.020.

Pl. XIX, n° 3.

Jeton commémoratif en cuivre argenté :

Avers : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN, la croix fédérale rayonnante, au-dessous : PATRIE LIBERTÉ, plus bas deux mains jointes sortant des nues, au-dessous : FRATERNITÉ, en bas une flèche perçant la pomme, elle sépare les mots : TIR FÉDÉRAL | SOLEURE 1840.

Revers : Trophée d'armes et de drapeaux appuyé sur un faisceau de licteur surmonté du chapeau de Tell ; une cible,

une corne à poudre et un « waid sac » sont accrochés au faisceau ; sur le sol un maillet et un moule à balles.

Tranche unie.

Module 0<sup>m</sup>,023.

Pl. XIX, n° 4.

Le revers de ce jeton a été employé plus tard comme un revers d'un jeton de la société de tir : *Les Mousquetaires du Locle*.

Il existe trois variétés de ce coin, reconnaissables à des divergences dans le terrain qui se trouve au-dessous du trophée.

#### 11. TIR FÉDÉRAL A COIRE,

*du dimanche 10 au samedi 16 juillet 1842.*

(Dates du plan).

Distribution des prix dimanche 17 juillet.

Président : M. Jean-Rodolphe Brosi, de Klosters (Prättigau)  
Bundeslandammann.

Dans les Grisons, jusqu'en 1851, époque de la suppression des ligues, on appelait « Bundeslandammann » le représentant de la Ligue des Dix Juridictions dans le Petit Conseil, tandis que des deux autres membres du gouvernement, celui qui y représentait la Ligue de la Maison Dieu avait le titre de « Bundespräsident » et le représentant de la Ligue Grise celui de « Landrichter » ; ce dernier devait être catholique.

Jeton de passes, portant au droit l'écusson fédéral entouré de branches de laurier et de chêne unies et surmonté d'une flèche perçant la pomme. Revers : CHUR | 1842.

Laiton.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XIX, n° 5.

Il existe un autre jeton dont voici la description :

Avers : La croix fédérale rayonnante.

Revers : Entre deux branches de chêne | CHUR | 1842 |  
Au-dessus un ornement surmonté d'une étoile.

Laiton et plomb.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XX, n° 1.

Ce jeton est un essai qui n'a pas été adopté.

C'est avec ce tir que commence la série des écus et médailles officiels.

L'écu neuf des Grisons, de 40 Batz, frappé à cette occasion porte à l'avvers l'inscription : EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN IN CHUR 1842, entourant un trophée composé de deux carabines et quatre drapeaux, passés en sautoir derrière l'écusson fédéral timbré du chapeau de Tell ; une branche de chêne à dextre, une de laurier à senestre, au-dessous une corne à poudre.

Revers. Lég : ☆ CANTON GRAUBÜNDEN ☆ 4 SCHWEIZER, FRANKEN. Les armes des Grisons, composées de trois écus accolés qui sont ceux de la Ligue Cadmée, de la Ligue Grise et de la Ligue des Dix Juridictions, liés par un ruban que termine un nœud empoigné par trois mains dextres, entrelacées et sortant des nues. Au-dessous deux branches de chêne croisées.

Cercle de grenetis à l'avvers et au revers. Tranche, en creux : ☆ EINTRACHT MACHT STARK. ☆

Le croquis de cet écu a été fait par M. Nett, caissier d'Etat à Coire, qui, avec l'autorisation du gouvernement et du comité, en fit exécuter la frappe à Munich au poids de 22 deniers 6 grains (28 grammes  $363 \frac{3}{10}$ ), à  $881/1000^{\text{me}}$  de fin ; l'écu revint rendu à Coire, tous frais compris, à 3 florins  $23 \frac{19}{30}$  kreuzer, pied des Grisons, tandis que l'écu neuf suisse était tarifé aux Grisons à fl. 3, 24 kreuzer soit fl.  $3 \frac{2}{5}$ . M. Nett a fixé le degré de fin et le poids de cet écu d'après la moyenne des frappes exécutées en 13 périodes, de 1561 à 1813, par les cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne, Saint-Gall, Unterwald, Vaud et Zurich et par la République helvétique.



Total de la frappe, 6000 pièces.

Argent.

Module 0,040.

12. TIR FÉDÉRAL A BALE,  
*du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 juillet 1844.*  
(Dates du plan).

Distribution des prix, lundi 8 juillet.

Président : M. Samuel Minder, membre du Petit Conseil.

Oberster Schützenmeister der Feuerschützen-Gesellschaft.

Membre du Comité de la Société des « Stachelschützen ».

Président de la corporation des forgerons. Député adjoint à la Diète fédérale en 1832. Député principal à la Diète fédérale en 1833. (Né en 1782. Président des deux tirs fédéraux de 1827 et 1844, mort le 12 avril 1868.)

Le jeton de ce tir représente à l'avvers les armoiries de la Confédération, ornées du chapeau de Tell et posées sur deux carabines en sautoir. Lég. : EIDGENÖSISCHES (sic) SCHUETZENFEST IN BASEL ; à l'exergue : 1844.

Revers. Lég. : FREIHEIT, VATERLAND. L'ancien monument de S<sup>t</sup>-Jacques, entouré d'une grille. Exergue : 1444.

Laiton.

Module : 0,023.

Pl. XX, n° 2.

Il existe des exemplaires de ce jeton contremarqués de la clé de Bâle.

Au sujet de la belle médaille de Bovy frappée à l'occasion de cette solennité patriotique, nous traduisons les lignes suivantes du numéro 61, du samedi 25 mai 1844 de la *National Zeitung* de Bâle :

« On nous a montré ces jours la médaille frappée à l'occasion de la fête du quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques.

M. Bovy, de Genève, a produit là un véritable chef-d'œuvre ; il est visible que le sujet l'a enthousiasmé.

« Le droit montre un héros renversé expirant sur des ruines et levant encore de la main gauche la bannière qu'il a sauvée. A côté de lui, brisées, sont les armes dont il s'est servi dans le combat. La composition est du jeune artiste bâlois, A. Landerer.

« L'inscription au-dessous du dessin est la suivante :  
ST. JACOB AN DER BIRS 26 AUGUST 1444. A BOVY S. C.

« Celle du tour : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST ZU BASEL, 1844.

« Au revers, dans un cercle où se trouvent les écussons des cantons qui ont pris part à la bataille, on lit :

DER  
SCHILD ZERBROCHEN  
DAS SCHWERT ENTZWEI,  
DAS BANNER  
IN STERBENDER HAND.  
TRIUMPF ! DAS VATERLAND  
BLEIBT FREI !  
GOTT SEGNE DAS  
VATERLAND !

« Cette médaille sera un beau souvenir du glorieux événement et de la fête ; on en a frappé 18 exemplaires en or à f. 140, pour servir de prix, et pour la vente : 2500 en argent à f. 6 et autant en bronze. »

Des dix-huit médailles d'or, le gouvernement en offrit huit en prix, dont sept sur des cibles au point, y compris la cible Patrie (une par cible) et une sur une cible tournante.

(Une de ces médailles d'or fut gagnée par un tireur de la Chaux-de-Fonds, M. Jacques Châtelain, dans la famille duquel on la conserve. Une autre se trouve dans la collection Paul Strœhlin, à Genève.)

On assure que, contrairement à la notice de la *National-Zeitung*, les autres médailles d'or furent offertes comme souvenir à des présidents de comités.

Le coin du droit se trouve à Bâle entre les mains d'un particulier.

Or, argent, bronze.

Poids de la pièce d'argent : 28 gr.

Module 0<sup>m</sup>,038.

Comme prix d'honneur à ce tir le gouvernement du canton de Schwytz fit frapper 50 ducats au millésime de 1844. Ces pièces sont d'une grande rareté. Le musée de la ville de Zug en possède un exemplaire.

Avers : CANTON SCHWIZ. Lion debout à droite s'appuyant sur l'écusson de Schwytz posé sur un terrain d'où croît une branche de laurier entourant la gauche de l'écusson.

Revers : Entre deux branches de chêne et de laurier nouées au bas d'un ruban l'inscription sur quatre lignes  
| CONSERVA | NOS IN | PACE. | 1844. |

Ducat d'or.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XX, n° 3.

### 13. TIR FÉDÉRAL A GLARIS,

*du dimanche 18 au dimanche 25 juillet 1847.*

Président : M. Gaspard Jenni, à Ennenda, Landammann.  
(Elu Conseiller national en Landsgemeinde du 15 octobre 1848.)

Le jeton de passes, en laiton, porte à l'avvers les armes de Glaris, au revers la croix fédérale rayonnante surmontant le millésime 1847.

Module, 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XX, n° 4.

Il existe des exemplaires de ce jeton contremarqué d'un Saint-Fridolin.

L'écu neuf de Glaris frappé à cette occasion, fut commandé à Munich par M. Streiff-Dinner, président du Comité des finances, major à l'état-major fédéral, sur le pied de 7<sup>11</sup>/<sub>12</sub>

pièces par Vereinsmark brute de 865/1000 de fin; poids 29 gr., 540.

Avers. Lég. : EIDGENÖSSISCHE FREYSCHIESSEN IN GLARUS. Exergue : 1847. L'écusson aux armes du canton, entouré de deux branches de chêne et de laurier réunies par un nœud de ruban.

Revers : La croix fédérale surmontée de deux mains unies et posée sur deux carabines, quatre drapeaux et deux fanions en sautoir; au-dessous une corne à poudre et plus bas : 40 Btz; le tout dans une couronne de laurier reliée par un nœud.

Tranche, en creux : ☆ EINTRACHT MACHT STARK ☆

Total de la frappe, 3200 pièces.

Module 0<sup>m</sup>,040.

#### 14. TIR FÉDÉRAL A AARAU,

*du dimanche 1<sup>er</sup> au dimanche 8 juillet 1849.*

(Dates du plan.)

Président : M. Franz Waller, Conseiller d'Etat et Conseiller national.

Le jeton de passes, en laiton, porte à l'avvers les armes du canton avec l'inscription : AARAU 1849, au revers les armes de la Confédération dans un petit trophée.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XX, n° 5.

La médaille d'argent, gravée par Antoine Bovy et frappée dans l'atelier monétaire de son frère, Marc-Louis Bovy, à Genève, est au titre de 900/1000.

Avers : Les armes du canton surmontées de la croix fédérale rayonnante, le tout dans un encadrement formé par une branche de chêne et une branche de laurier réunies par un ruban. Lég. : + 25-JÄHRIGE JUBELFEIER DES EIDG : SCHÜTZENFESTES + ; à l'exergue : AARAU 1849.

Revers. Lég. : KUNST UND FLEISS DES FRIEDENS PREIS. L'Argovia assise au pied d'un socle surmonté d'une couronne murale et sur lequel on voit les armes de la ville d'Aarau. De la main gauche la déesse tient un caducée, de la droite une rame ; son bras droit est appuyé sur une urne d'où s'échappe un cours d'eau et sur laquelle on lit AAR ; elle est entourée des attributs de l'industrie et de l'agriculture. A l'exergue: CANTON AARGAU | 1803 | A. Bovy | fecit.

Tranche cannelée.

Module 0<sup>m</sup>,037.

Total de la frappe, 1200 pièces.

La frappe en bronze et celle en argent avec tranche unie, faites bien des années après la fête avec les coins de cette pièce, sont une spéculation privée sans caractère officiel.

Mettons aussi les collectionneurs en garde contre des exemplaires faits, avec de nouveaux coins, à Stuttgart, en 1891, pour le compte de la maison Aepli et Durrich de Zurich. Ils sont reconnaissables à un défaut de la couronne murale et à la tranche dont la cannelure est plus grossière.

Disons encore en passant, à titre de curiosité, que le Conseil fédéral, institué par la Constitution fédérale de 1848, offrit pour ce tir un don de 800 francs en espèces dans un étui ; aujourd'hui c'est une somme de 10,000 francs que la Confédération alloue régulièrement aux tirs fédéraux.

#### 15. TIR FÉDÉRAL A GENÈVE,

*du lundi 7 au mercredi 16 juillet 1851.*

Président : M. James Fazy, Conseiller d'Etat.

Jeton de passes, laiton et métal blanc, d'après un seul modèle.

Avers : TIR | FÉDÉRAL | DE | GENÈVE, dans un cercle orné.

Revers : Petit trophée avec les armes de Genève et de la Confédération : LIBERTÉ FRATERNITÉ 1851.

Module 0<sup>m</sup>,024.

Pl. XX, n° 6.

La médaille, frappée dans les ateliers de M. Marc-L<sup>s</sup> Bovy, montre à l'avvers les armes de Genève supportées par deux carabines croisées, le tout entouré d'une branche de chêne et une de laurier réunies par un nœud ; au-dessus de l'écusson, le soleil avec l'inscription :  $\overline{JHS}$  et plus bas, sur une banderolle : Post Tenebras Lux. Lég. : TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE, JUILLET MDCCCLI.

Revers. Lég. : GENÈVE CANTON SUISSE 1815. La liberté debout ayant à ses pieds la Genève de 1815, entourée de remparts, et le lac, éclairés par le soleil levant ; sa main droite, étendue sur la ville, tient une branche d'olivier et de la gauche elle s'appuie sur un rocher portant les armes de Genève surmonté du drapeau fédéral. A l'exergue : Dornier F.

Tranche unie.

Or, Argent.

Module 0<sup>m</sup>,038.

Il en a été frappé un exemplaire en or, comme don de la commission du tir à son président M. L.-F. Bernard, et 1274 en argent ; une frappe en bronze, exécutée quelques années après la fête, avec les coins de cette pièce, n'a rien d'officiel.

On frappa en outre pour ce tir 678 écus genevois de 10 francs, au millésime de 1851 et à 865/1000<sup>me</sup> de fin et 20,000 écus suisses de 5 francs, également au millésime de 1851.

#### 16. TIR FÉDÉRAL A LUCERNE,

*du dimanche 3 au dimanche 10 juillet 1853.*

Président : M. Joseph Isaak, Conseiller d'Etat.

Le jeton de ce tir porte au droit les armes de Lucerne et de la Confédération : EIDS<sup>s</sup> FREISCHIESSEN IN

LUZERN 1853, au revers, un trophée d'armes et de drapeaux cantonaux et fédéraux.

Métal blanc.

Module 0<sup>m</sup>,022.

Pl. XX, n° 7.

Il en existe un essai, sur lequel les quatre drapeaux qui figurent sur le revers sont tous aux armes de la Confédération.

Etain.

Module 0<sup>m</sup>,022.

Pl. XX, n° 8.

La médaille, frappée à l'ancien hôtel des monnaies de Lucerne, au Mühlenplatz, montre au droit la croix fédérale dont les rayons couvrent toute la pièce ; autour une branche de chêne et une branche de laurier ; dans le champ : SCHÜTZENFEST | DER EIDGENOSSEN | IN LUZERN | 1853.

Revers : Arnold de Winkelried tombé sur le champ de bataille ; le génie de la liberté plane sur lui et s'apprête à lui décerner la couronne civique. Dans le champ, à droite, J.-B. FRENER | F. A l'exergue : DEM ARNOLD VON WINKELRIED | DAS DANKBARE | VATERLAND.

Argent.

Module 0<sup>m</sup>,041.

Henseler considérait en 1883 cet écu, dont il a été frappé 2000 exemplaires, comme la plus belle pièce de la série (*Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1883, p. 102.)

Cette pièce a été imitée par la maison Aeppli & Durrich de Zurich, qui en a fait graver de nouveaux coins. Les imitations se reconnaissent à quelques détails du revers et au poids qui est inférieur de 2 gr. à celui des exemplaires originaux.

17. TIR FÉDÉRAL A SOLEURE,  
*du dimanche 1<sup>er</sup> au dimanche 8 juillet 1855.*

Président : M. Simon Lack, chancelier d'Etat.

Le jeton porte à l'avvers les armoiries de la Confédération au milieu d'un trophée d'armes et de drapeaux.

Revers. Lég. : EIDS<sup>s</sup> FREISCHIESSEN IN SOLOTHURN ; au milieu, en gros chiffres : 1855.

Métal blanc.

Module 0<sup>m</sup>,023.

Pl. XXI, n° 1.

Soleure ouvre la série des écus frappés à la monnaie fédérale et portant la désignation de pièces de 5 francs ; ce régime a duré 31 ans, mais déjà en 1883, les frappes devenant toujours plus fortes, le Conseil fédéral fit savoir au Comité de la fête de Lugano, que nul n'est tenu d'accepter un écu de tir en paiement et que les caisses de la Confédération ont ordre de les refuser.

L'écu de cette fête, frappé à 3000 exemplaires, est au type fédéral des pièces de 5 francs, avec le millésime 1855 et l'inscription suivante, en creux sur la tranche, au lieu de la cannelure : \* EIDGEN. FREISCHIESEN (sic) \* SOLOTHURN 1855 \*

Argent.

Module 0<sup>m</sup>,038.

Il existe des falsifications sur lesquelles la légende de la tranche porte FREISCHIESSEN.

18. TIR FÉDÉRAL A BERNE,  
*du dimanche 5 au mardi 14 juillet 1857.*

(Dates du plan).

Distribution des prix, mercredi 15 juillet.

Président : M. Albert Kurz, Colonel fédéral et Conseiller national.

Le jeton de ce tir est en carton, au module de 0<sup>m</sup>,026.



Avers : au centre : 1857. Lég. : EIDGEN : FREISCHIESSEN ; à l'exergue : IN BERN.

Revers : La croix fédérale rayonnante, sans inscription.

Le carton est recouvert de papier vert, qui semble avoir été doré. Il existe aussi des jetons en carton gris.

Pl. XXI, n° 2.

L'écu, frappé à 5191 exemplaires, montre à l'avvers deux carabines en sautoir brochant sur une couronne de chêne et de laurier, et sur la croix fédérale rayonnante, au centre. Lég. : EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN IN BERN 1857. Exergue : 5 FRANKEN.

Revers : Un ancien guerrier suisse appuyé de la main gauche sur son arquebuse ; Lég. : EHRE IST MEIN HÖCHSTES ZIEL. A l'exergue : Korn.

Cercle de grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

### 19. TIR FÉDÉRAL A ZURICH,

*du dimanche 3 au mardi 12 juillet 1859.*

Président : M. le D<sup>r</sup> Jakob Dubs, Conseiller d'Etat.

(Elu Conseiller fédéral le 30 juillet 1861).

Il a été frappé à la monnaie fédérale 40,000 jetons en laiton pour ce tir.

Avers : EIDGEN. FREISCHIESSEN au centre : IN | ZURICH | 1859 | — | \*.

Revers : Deux carabines en sautoir auxquelles pend une poire à poudre. Le tout passé dans une couronne de laurier.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Laiton.

Pl. XXI, n° 3.

L'écu, frappé à 6000 exemplaires, montre à l'avvers un tireur en costume moderne, tenant de la main droite sa cara-

bine ; il est debout sur un rocher au pied duquel on lit : Korn.  
Légende : EIDGENCESSISCHES FREISCHIESSEN ; à l'exergue : 1859.

Revers : L'écusson double du canton de Zurich, surmonté de celui de la Confédération, le tout soutenu par deux lions debout. En haut : ZÜRICH. Exergue : 5 FRANKEN.

Cercle de grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

## 20. TIR FÉDÉRAL A STANZ,

*du dimanche 30 juin au mardi 9 juillet 1861.*

Président : M. Franz Odermatt, Président de tribunal.

Deux jetons, l'un en métal blanc, l'autre en carton, sur un seul modèle. Av. Leg. : EIDGENCESSISCHES SCHÜTZENFEST : au centre dans des rayons : STANZ ; à l'exergue : une croix fédérale.

Revers : Trophée au centre duquel les armes de la Confédération.

Module 0<sup>m</sup>,024.

Pl. XXI, n° 4.

L'écu a été frappé à 6000 exemplaires.

Avers. Lég. : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN NIDWALDEN. La croix fédérale sur un double rang de rayons. Exergue : 1861.

Revers. Lég. : ARNOLD WINKELRIED. Le monument de Winkelried, à Stanz, par F. Schloeth. Exergue : A. Bovy.  
Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

21. TIR FÉDÉRAL A LA CHAUX-DE-FONDS,  
*du dimanche 12 au mardi 21 juillet 1863.*

Président : M. Ariste Lesquereux, membre du Grand Conseil.  
(Conseiller aux Etats en 1862.)

70,000 jetons en laiton frappés à la monnaie fédérale.

Avers : Croix fédérale rayonnante ; au tour : TIR FÉDÉRAL. CHAUX-DE-FONDS. Exergue 1863.

Revers : Petit trophée aux armes du canton.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XXI, n° 5.

Il existe quelques exemplaires d'un projet de jeton en laiton, sur lequel les armes du canton sont surmontées de l'ancien chapeau à plumes des carabiniers ; ce projet, œuvre d'un particulier, n'a pas été accepté par le comité d'organisation du tir.

Module 0,023.

Pl. XXI, n° 6.

L'écu, frappé à 6000 exemplaires, donne à l'avvers un trophée de carabines et de drapeaux, supportant l'écusson cantonal surmonté de la croix fédérale rayonnante. Lég. : TIR FÉDÉRAL A LA CHAUX-DE-FONDS ; à l'exergue : en petites lettres Siber, au-dessous en grandes lettres : JUILLET 1863.

Revers : Une réduction de l'Helvetia assise de Bovy. En haut : HELVETIA. Exergue : 5 francs.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. : 0,038.

22. TIR FÉDÉRAL A SCHAFFHOUSE,  
*du dimanche 2 au mercredi 12 juillet 1865.*

Président : M. Frédéric Peyer im Hof, Conseiller national.

70,000 jetons en laiton, frappés à la monnaie fédérale.

Avers. Lég. : EID. SCHÜTZENFEST SCHAFFHAUSEN. Armes de la Confédération au centre d'un ornement à quatre lobes.

Revers: Petit trophée aux armes du canton; à l'exergue: 1865.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XXI, n° 7.

L'écu est frappé à 10,000 exemplaires.

Avers. Lég. : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN SCHAFFHAUSEN 1865. L'armoirie de Schaffhouse sur la croix fédérale, au centre d'un ornement à quatre lobes.  
Ex. : 5 Fr.

Revers: La ville de Schaffhouse sous la figure d'une femme assise, avec le fils de Tell appuyé contre elle et montrant la pomme; ils ont la figure tournée contre la gauche, où l'on voit le Munoth et des remparts, sur l'un desquels est inscrit en petit caractère: A. BOVY; de la main droite la déesse tient une double couronne de laurier, tandis que sa gauche s'appuie sur un grand bouclier qui abrite l'enfant.

Grenetis à l'avers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

### 23. TIR FÉDÉRAL A SCHWYTZ,

*du mercredi 10 au mercredi 17 juillet 1867.*

Président: M. Charles Styger, Conseiller national.

70,000 jetons en laiton, frappés à la monnaie fédérale sur deux coins, reconnaissables à des divergences dans la gravure de l'écusson cantonal et des branches de feuillage qui l'entourent.

Avers: La croix fédérale rayonnante sur laquelle en creux: Schwyz; au tour: *Eidgenössisches Schützenfest*; à l'exergue: 1867.

Revers : Petit trophée aux armes du canton.

Laiton.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XXI, n° 8 et Pl. XXII, n° 1.

L'écu, frappé à 8000 exemplaires, présente à l'avvers les armes de la Confédération au centre d'un grand trophée d'armes et de drapeaux. Légende : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN SCHWYTZ 1867; à l'exergue : 5 Fr.

Revers. Lég. : KANTON SCHWYZ. Une imitation du beau lion qui figure à l'avvers de la médaille commémorative de la bataille de Morgarten par J.-C. Hedlinger. Le lion est debout, il tient dans sa griffe dextre un glaive et s'appuie sur l'écusson cantonal orné d'une guirlande de chêne dans laquelle est passée une couronne de laurier; à terre sont posés un arc et un carquois garni de flèches, sur lequel le lion pose une patte; dans le lointain les deux Mythen. Ex : A. Bovy.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

#### 24. TIR FÉDÉRAL A ZOUG,

*du dimanche 11 au mercredi 21 juillet 1869.*

Président : M. Charles-Joseph Merz, Conseiller national.

70,000 jetons en laiton, frappés à la monnaie fédérale.

Avers : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST ; au centre : ZUG | 1869.

Revers : Petit trophée aux armes du canton surmonté de la croix fédérale.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XXII, n° 2.

L'écu, frappé à 6000 exemplaires, représente à l'avvers les écussons du canton et de la Confédération sommés

d'un chapeau de carabinier, brochants sur deux carabines en sautoir et entourés d'une branche de chêne et une branche de laurier réunies au bas par un nœud. Légende : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST 1869, IN ZUG ;

Exergue : 5 Fr.

Revers : Un guerrier suisse debout, tenant de la main droite une hache d'armes ; de la gauche il élève la bannière de Zoug qui flotte au-dessus de lui. Lég. : HANS LANDWING RETTET DAS PANNER BEI ARBEDO. Ex. : 1422. A. Bovy Sc.

Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

#### 25. TIR FÉDÉRAL A ZURICH,

*du dimanche 14 au mardi 23 juillet 1872.*

Président : M. Jakob Widmer-Hüni, à Horgen, Conseiller national.

70,000 jetons en cuivre rouge, frappés à la monnaie fédérale.

Av. Lég. : ☆ SCHÜTZENFEST ☆ ZURICH ; au centre : 1872.

Revers ; Armes du canton, surmontées de la croix fédérale rayonnante.

Module 0<sup>m</sup>,020.

Pl. XXII, n° 3.

L'écu, frappé à 10,000 exemplaires, présente à l'avvers les armes de la Confédération sur un faisceau surmonté d'une hache d'armes et flanqué de deux carabines croisées ; au-dessus de l'écusson une banderolle retombante portant en lettres creuses : ALLE FÜR EINEN — EINER FÜR ALLE ; couronne de chêne et de laurier entourant le tout. Légende extérieure : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN ZÜRICH 1872. Exergue : 5 Fr.

Revers. Lég. : FÜR FREIHEIT UND VATERLAND.  
La ville de Zurich, fièrement drapée, tenant dans la main gauche une couronne de feuillage qu'elle élève au-dessus de sa tête, pour convier les confédérés au tournoi pacifique; sa main droite est appuyée sur l'écusson du canton, au pied duquel on voit les attributs de l'industrie et de l'agriculture. Exergue : F. Landry.

Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

26. TIR FÉDÉRAL A SAINT-GALL,  
*du dimanche 19 au lundi 27 juillet 1874.*

Président : M. Gustave-Adolphe Saxer, Conseiller national.

Depuis le tir fédéral de Saint-Gall, les jetons de passes ont été remplacés par des contremarques en papier ou en carton.

L'écu, frappé à 15,000 exemplaires porte à l'avvers, les armes du canton surmontées de la croix fédérale rayonnante, brochant sur deux carabines croisées, entourées d'une couronne de chêne et de laurier. Dessous, au second plan, le cortège des tireurs sortant de la ville pour se rendre sur l'emplacement de la fête, à Saint-Fiden. Lég. : EID-GENÖSS. SCHUTZENFEST IN ST. GALLEN. Ex. : 1874.

Revers : Les premiers moments de la bataille de Morat d'après un tableau du peintre Walch; Hans de Halwyl, la tête découverte, le genou gauche en terre, tient de la main gauche la bannière des confédérés pressée contre son cœur; le bras droit étendu, il indique de son épée à ses troupes en prière massées au second plan, le soleil fendant la nue; son heaume est posé sur le sol; devant lui Morat, le lac et le Mont-Vully; au bas, à droite: A. Walch, inv. A l'exergue : 1474 à 1476.  
A Bovy F<sup>t</sup>.

Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

27. TIR FÉDÉRAL A LAUSANNE,

*du dimanche 16 au mardi 25 juillet 1876.*

Président : M. Louis Ruchonnet, Conseiller national.

(Elu Conseiller fédéral le 3 mars 1881).

L'écu de cette fête a été frappé à 20,000 exemplaires.

Avers. Lég. : TIR FÉDÉRAL DE 1876 A LAUSANNE.

Vue de la cathédrale de Lausanne et du grand pont.

Revers. Lég. : POUR ÊTRE FORTS SOYONS UNIS.

L'Helvetia et le canton de Vaud, symbolisés par deux femmes, se donnent la main, devant un trophée composé d'une hache d'armes, de drapeaux, des écussons de la Confédération et du canton ; au pied : 1836-1876, dates des deux tirs fédéraux de Lausanne ; au fond les montagnes, les vignes, le lac.

Exergue : Durussel | 5 F.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

28. TIR FÉDÉRAL A BALE,

*du dimanche 6 au lundi 14 juillet 1879.*

Président : M. le Colonel d'artillerie Rodolphe Falkner.

L'écu a été frappé pour la première fois à 30,000 exemplaires !

Avers : Au centre les armes de Bâle supportées par le basilic et entourées des mots : EIDG. SCHÜTZENFEST IN BASEL 1879 ; au dessous : 5 Fr. Autour de cette inscription, les armes des 22 cantons.

Revers : Jeune guerrier suisse debout en costume du XV<sup>m</sup>e siècle et appuyé de la main droite sur une longue épée ; derrière lui le soleil se lève ; à ses pieds : *Landerer* nom du peintre dont le graveur a reproduit le dessin.



Lég. : DAS SCHWERT ZUR HAND IM HERZEN  
GOTT. SO WIRD D. SCHWEIZER NIE Z. SPOTT.  
A l'exergue : Durussel.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

29. TIR FÉDÉRAL A FRIBOURG,

*du dimanche 31 juillet au mardi 9 août 1881.*

Président : M. Alfred von der Weid, Colonel fédéral, ancien  
Conseiller national, mort le 29 mars 1881.

Lui ont succédé :

Comme Présidents d'honneur : MM. Jean Broye, juge fédéral  
et Henri Schaller, président du Conseil d'Etat.

Comme présidents effectifs : MM. Edouard Biemann, avocat,  
et Pierre Boëchat, D<sup>r</sup> médecin, jusqu'alors vice-présidents.

Ecu frappé à 30,000 exemplaires.

Avers. Lég. : TIR FÉDÉRAL A FRIBOURG 1881 ;  
vue de Fribourg, le pont suspendu et la cathédrale. La croix  
fédérale rayonnante au-dessus de la ville. En exergue : 5 Fr.

Revers. Lég. : ENTRÉE DE FRIBOURG ET SO-  
LEURE DANS LA CONFÉDÉRATION SUISSE. La  
Confédération debout, abritée dans les plis de la bannière  
fédérale déployée ; à ses pieds deux guerriers suisses ap-  
puyés sur les écussons de Soleure et de Fribourg.

Exergue : E. Durussel | 1481.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Mod. 0,038.

30. TIR FÉDÉRAL A LUGANO,

*du dimanche 8 au jeudi 19 juillet 1883.*

Président : M. Emilio Censi, ancien Conseiller national.

Ecu frappé à 20,000 exemplaires.

Avers : En haut, sur une banderolle flottante et en creux : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 A droite l'écusson de Lugano surmonté du chapeau de Tell et reposant sur une branche de laurier ; deux carabines et deux drapeaux en sautoir. Au fond, la ville, le lac et les Alpes.

Revers. Lég. : LIBERTADE INERME È DE ' TIRANNI AGEVOL PREDA. (La liberté désarmée devient facilement la proie des tyrans.) La Confédération assise à côté du Tessin, sur le Gothard, percé à sa base et au travers duquel passe un train. Exergue : E Durussel | 5 Fr.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

### 31. TIR FÉDÉRAL A BERNE,

*du dimanche 19 au mardi 28 juillet 1885.*

Président : M. le Colonel Jakob Scherz, Conseiller national.

Ecu frappé à 25,000 exemplaires.

Avers. Lég. : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN 1885. Les armes du canton placées sur deux carabines en sautoir, entourées d'une couronne de chêne et de laurier et surmontées de la croix fédérale rayonnante. Ex. : 5 Fr. | C. Bühler inv.

Revers. Lég. : DEM BUND ZUM SCHUTZ DEM FEIND ZUM TRUTZ. La Confédération debout, l'épée dans la main droite, s'appuie de la gauche sur un ours qui vient se placer derrière elle. Ex. : E. Durussel.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Argent.

Module 0,038.

32. TIR FÉDÉRAL A GENÈVE,  
*du dimanche 24 juillet au jeudi 4 août 1887.*

Président : M. Moïse Vautier, Conseiller d'Etat et ancien  
Conseiller national.

Cette fête est le signal d'une nouvelle évolution dans la numismatique des tirs fédéraux ; on abandonne définitivement les écus pour en revenir aux médailles.

La médaille est l'œuvre de trois artistes genevois : M. E. Lossier, qui en a exécuté les deux dessins, M. Ch. Richard, qui en a gravé la face et M. Hugues Bovy, le revers. La frappe a été faite chez M. Louis Furet, successeur de Marc-Louis Bovy, rue Chantepoulet 9, à Genève ; elle comporte 14 exemplaires en or, dont deux ont été remis en cadeaux au président du tir et au directeur de tir et 12 délivrés en primes de 300 cartons à la cible Genève, 3903 en argent et 4354 en bronze.

Après usage, les coins en ont été donnés par le comité du tir à la ville de Genève, qui les a déposés au cabinet des médailles.

Avers, Lég. : entre deux filets : \* UN POUR TOUS TOUS POUR UN \* Sur un fond gironné-flammé, une couronne de laurier et de chêne ; par dessus sont placés l'aigle et la clef, surmontés de l'inscription  $\overline{\text{IHS}}$  dans un soleil, et sur le tout l'écusson fédéral ; au bord : LOSSIER INV. RICHARD. F. Exergue : TIR FÉDÉRAL A GENÈVE 1887.

Revers. Lég. : TOUT POUR LA PATRIE. La ville de Genève vue du levant. Au premier plan, l'intérieur d'un bastion. Un citoyen armé, en tenue du XVI<sup>me</sup> siècle, y monte la garde, le mousquet au poing, devant un canon braqué, contre lequel est appuyé l'écusson de Genève. Au second plan, la ville s'élevant de la Tour Maîtresse, à droite, jusqu'aux tours de Saint-Pierre. Au fond, des

montagnes. Exergue : E. LOSSIER INV. 1519. 1526. 1584. 1814. H. BOVY F.

Les dates sont celles des alliances de Genève avec Fribourg, Berne et Zurich, et de l'admission de Genève dans la Confédération.

Tranche unie.

Module 0<sup>m</sup>,045.

Or. Argent. Bronze.

La boîte de montre officielle représente une scène de tir à l'oiseau : au premier plan, sur un terre-plein, trois jeunes gens, dont un, celui du milieu, vise le but, celui de droite bande son arbalète et celui de gauche attend son tour. — Au deuxième plan, le papegay planté au sommet d'un mât duquel pend une longue flamme tricolore ; contre cette perche est fixé l'écusson fédéral, à ses pieds celui de Genève. Dans le fond la ville, s'étageant en plusieurs plans du port du Mollard (d'où sort une barque, voiles déployées) jusqu'aux tours de Saint-Pierre ; dans le ciel, à droite de celles-ci, un soleil au naturel dont le centre est formé des lettres IHS.

Mod. 0,0445.

Argent. Il existe des coquilles en bronze.

Cette boîte a été gravée par M. Georges Hantz, dessinée par M. E. Lossier et frappée par M. Divonne à Genève.

Il a été fait pour les membres du comité des prix quelques médailles rarissimes en bronze, formées de l'avvers de la médaille officielle et de la boîte de montre.

Pl. XXII, n° 4.

### 33. TIR FÉDÉRAL A FRAUENFELD,

*du dimanche 20 au mercredi 30 juillet 1890.*

Président : M. Antoine Koch, Lieutenant-Colonel.

(Elu Conseiller national le 26 octobre 1890.)

On a introduit pour ce tir des estampilles de contrôle, semblables à des timbres-poste, et remplaçant les jetons et les bandes en carton précédemment en usage.

La médaille a été frappée à Genève chez M. Louis Furet :

Av. Lég. : \* EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST  
IN FRAUENFELD \* Les armes de la ville de Frauenfeld  
posées sur un trophée d'armes, orné d'une couronne ouverte  
de chêne et de laurier liée au bas par un nœud de ruban.  
Ex. : JULI 1890.

Revers. Lég. : HEIL DIR HELVETIA. L'Helvétia de-  
bout, un glaive dans la main droite, élève de la gauche un  
bouclier au-dessus de la Thurgovia assise qui la regarde ;  
celle-ci retient de la droite les attributs de l'agriculture, tandis  
que sa gauche s'appuie sur les armes du canton. Au fond le  
château de Kybourg à Frauenfeld. Ex. : 1803 HUGUES BOVY.

Tranche unie.

Module 0<sup>m</sup>,045.

Total de la frappe :

119	exemplaires en or.
5760	» en argent (naturel et oxydé).
4500	» en bronze.
24	» en aluminium.

Les exemplaires en aluminium ont été distribués comme  
souvenir aux membres du comité du tir.

Boîte de montre officielle : Lég. (entre deux traits) :

EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST . 1890 .  
FRAUENFELD. Au centre sur un trophée d'armes de  
haste est posé l'écusson fédéral, surmonté des deux écus-  
sons de Thurgovie et de Frauenfeld. Entre les deux une  
fleur à huit pétales. Au-dessus sur une banderolle repliée :  
EINER FÜR ALLE . ALLE FÜR EINEN Le tout re-  
posant sur deux branches de chêne et d'olivier réunies au  
bas par un ornement en volute.

Cette boîte a été gravée par M. Georges Hantz, professeur  
à Genève.

Module 0<sup>m</sup>,0445.

Argent.

Pl. XXIII, n° 1.

*Les médailles offertes par les tireurs italiens pour le tir fédéral de Frauenfeld.*

Pour le tir fédéral de Frauenfeld le gouvernement italien avait fait frapper sept médailles, qui ont été remises au comité d'organisation, avec une coupe en argent ciselé, par deux délégués du ministère de l'intérieur, chargés d'étudier l'organisation de nos tirs, M. le comte de Fabrice, directeur au ministère de l'intérieur et M. le chevalier Gigante, son secrétaire.

La médaille est identique à celle que le ministère de l'intérieur d'Italie avait fait frapper, comme prime, pour le tir national italien de 1890 à Rome, avec cette différence, qu'à l'avers l'inscription : PREMIO | DEL MINISTERO DELL' INTERNO | ROMA | MDCCCXC est remplacée par une dédicace aux tireurs suisses.

Une large couronne de laurier, garnie de rubans croisés, entoure la médaille proprement dite et fait corps avec elle, ainsi que la bélière formée d'une couronne murale, surmontée d'un anneau.

Av. Lég. : TIRO FEDERALE DI FRAÜENFELD (sic)  
☆ 1890 ☆ ; au centre : AI | TIRATORI | SVIZZERI |  
GL ' ITALIANI

Revers : Un trophée formé d'une cible surmontée de la couronne royale et de deux carabines en sautoir ; au-devant un aigle aux ailes déployées, dépassant la cible et portant sur la poitrine les armoiries italiennes ; il tient dans ses serres un cartouche rectangulaire, sur lequel on lit ces mots, inscrits en creux, sur une seule ligne : PRO PATRIA ET REGE ; au bas : Johnson. A. G. inc.

Mod. 0,0345.

Or, argent, bronze.

Pl. XXIII, n° 2.

De ces sept médailles, l'une est en or, du poids de 67,25 gr. ; elle a été gagnée par M. L.-U. Ducommun-Jeanneret à la Chaux-de-Fonds, comme 21<sup>e</sup> prix, de fr. 250, sur la cible Patrie-Bonheur ; elle appartient aujourd'hui au médaillier de la Chaux-de-Fonds.

Trois sont en argent ; elles ont été réparties sur la même cible, comme prix n<sup>os</sup> 198, 228 et 271, avec une estimation de fr. 35 par pièce.

Trois sont en bronze ; l'une était attribuée à la cible Patrie-Art, comme prix n<sup>o</sup> 288 ; les deux autres à la cible militaire, sous n<sup>os</sup> 203 et 218.

#### 34. TIR FÉDÉRAL A GLARIS,

*du dimanche 10 juillet au mercredi 20 juillet 1892.*

Président : M. le colonel-brig. Rod. Gallati, conseiller national.

La médaille et la gravure de la boîte de montre officielle sont commandées à MM. Huguenin frères, graveurs au Locle.

### III

#### NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES GRAVEURS DES MÉDAILLES OFFICIELLES FRAPPÉES  
A L'OCCASION DES TIRS FÉDÉRAUX

*Nicolas-Frédéric Rutimeier*, bourgeois de Berne, est né à Berne où il a été baptisé le 17 mars 1797 ; il est mort à Mache, au Schlössli, le 8 février 1847.

Après avoir terminé son apprentissage dans sa ville natale, il se mit à voyager pour compléter ses études et séjourna successivement à Naples, Turin, Gênes et en Egypte, où il passa quatre années ; il revint se fixer à Berne comme gra-

veur de cachets et de pierres précieuses. Il a gravé un sceau du Grand Conseil de Berne, celui de la poste, celui de la maison de force et beaucoup d'autres sceaux officiels. Sa médaille du tir fédéral de 1830 est bien réussie et donne de son talent une impression favorable.

\* \* \*

*Antoine Bovy*, né à Genève le 14 décembre 1795, est mort à Rives de Prégny le 18 septembre 1877.

Il était fils de Jean-Samuel Bovy (1763-1837) mécanicien habile et inventeur ingénieux, qui imagina et construisit lui-même le balancier dont son second fils, Marc-Louis Bovy (1805-1890) se servit plus tard pour frapper les médailles d'Antoine.

En 1824, Antoine Bovy, après avoir produit à Genève quelques œuvres d'art, partit pour Paris où il travailla pendant deux ans au modelage et à la sculpture sous la direction de son compatriote Pradier; il revint à Genève, s'y maria et retourna en 1830 s'établir à Paris, où il se fit naturaliser Français en 1835. Il ne rentra définitivement à Genève qu'en 1873, mais il n'avait jamais renoncé entièrement à sa ville natale et pendant très longtemps il y passa régulièrement les étés. Son œuvre est considérable; il a exécuté pour le gouvernement français et pour les particuliers un grand nombre de médaillons-portraits et de médailles qui ont figuré avec succès aux salons de 1831 à 1865 et lui ont valu de nombreuses distinctions, entre autres la croix de la Légion d'honneur en 1843. Il a sculpté quelques bustes, en dernier lieu celui de Bovy-Lysberg, son fils bien aimé, mort dans les années 1870, et ce travail, dit un de ses biographes, en ravivant sa douleur, lui causa de cruelles souffrances.

Un burin énergique et souple, une exécution magistrale rachètent largement, dit Pierre Larousse, dans son grand dictionnaire du XIX<sup>me</sup> siècle, ce que sa composition offre parfois d'indécis (?) et de confus (?). Il restera l'un des maîtres de l'école française en son art, ajoute Larousse, et



plusieurs de ses travaux peuvent être opposés sans désavantage à ceux des artistes qui ont illustré l'art de la gravure en médailles en France.

Bovy est aussi l'auteur des monnaies suisses dites à l'*Helvetia assise*, dont il grava les coins en 1850 et l'un de ses derniers travaux fut la gravure des coins de l'*Helvetia debout*, en 1873, d'après un dessin fourni par le Conseil fédéral.

Nous avons donné plus haut la liste des médailles et des écus gravés par Antoine Bovy pour les tirs fédéraux, plusieurs de ces pièces sont admirablement réussies.

\* \* \*

*Louis-Etienne-André Dorcière*, né à Genève en 1805, mort à Genève le 30 août 1879.

Elève de Détallaz, graveur, de Reverdin professeur de dessin, de Jaquet, ornemaniste et professeur de modelage, de Bovet, ciseleur, tous à Genève, il passa aussi quelques mois chez un graveur de médailles à Paris.

Professeur à la classe de modelage des écoles d'art de la ville de Genève de 1831 à 1872, membre du Grand Conseil en 1845, membre du Consistoire; membre de la Société des Arts; président dès 1835, puis doyen de cette société, Dorcière a composé, dans ses trop rares moments de loisir, des sujets en terre cuite, fait des portraits, des bustes et des statuettes en pied et d'autres morceaux de sculpture; ses statuettes d'Hornung, de Diday, de Samuel Darier sont connues; on lui doit les statues qui ornent la petite fontaine près de l'église anglaise de Genève; son œuvre la plus sérieuse est le groupe d'Agar et Ismaël qui figure au musée Rath; son dernier ouvrage de sculpture est le buste en marbre de F.-J. Pictet-de la Rive, qui orne l'entrée du musée d'histoire naturelle de Genève.

Il n'a gravé qu'un très petit nombre de médailles, dont la

meilleure et la plus connue est celle du tir fédéral de Genève 1851, un chef-d'œuvre de gravure.

\* \* \*

*Jean-Baptiste Frener* est né à Lucerne le 10 décembre 1821

Comme élève de la ville, il fréquenta l'école du célèbre maître de dessin Schlatt. Il se rendit ensuite à l'école de gravure de Paris, puis à Gênes, Florence et Rome. Rentré à Lucerne, il n'y séjourna que peu de temps et repartit pour Munich et Berlin. Un an et demi après, il revint à Lucerne où on le chargea de graver l'écu du tir fédéral de 1853. Il s'acquitta brillamment de cette tâche, ce qui lui valut un appel à Guatemala comme graveur des monnaies de la république.

Il a composé dans cette ville 24 statues de grandeur naturelle pour le musée national.

Frener s'est fixé définitivement à Guatemala, où il vit en parfaite santé, entouré d'une nombreuse famille, et l'on assure qu'il est toujours encore occupé à la monnaie (avril 1891).

Il vaut la peine de noter ici, en passant, qu'un autre citoyen suisse, Marc-Louis Bovy à Genève, vendit en 1855 au gouvernement du Guatemala des presses monétaires d'un nouveau système, inventé par lui.

Les archives fédérales conservent une intéressante lettre de Frener, datée de Guatemala, le 1<sup>er</sup> mars 1857, portant le timbre de la poste de Guatemala du 3 mars et celui de Berne du 20 avril 1857; en voici la traduction :

« A Monsieur le Conseiller fédéral Stæmpfli, directeur des finances fédérales à Berne.

« Très honoré Monsieur,

« J'ai été informé que le haut Conseil fédéral avait offert la place de directeur de la monnaie à M. Goeldlin à Lucerne qui a refusé cet honneur par un sentiment patriotique envers sa

ville natale, et que là-dessus le haut Conseil fédéral n'avait pas repourvu la place pour le moment. Cette nouvelle m'a engagé à offrir mes services à ma patrie pour le cas où le haut Conseil fédéral se déciderait à repourvoir cette place et pour le temps où j'aurai mis sur un pied correct le système monétaire du Guatemala, occupé que je suis en ce moment, à graver les coins des monnaies.

« Je joins en outre une épreuve d'un coin de la pièce de deux francs, avec type réformé, que m'avait commandé en son temps M. le Conseiller fédéral Druey et qui n'a pas vu le jour à cause de la mort de M. Druey et de mon départ pour ce pays. Si la composition et l'exécution de ce coin convenaient, je le complèterais et l'enverrais, sans prétention à un dédommagement, pour que vous en disposiez.

« Par la même occasion, j'ai l'honneur d'être, avec parfaite considération, votre dévoué,

Joh. Bapt. FRENER.

Graveur de la Monnaie de la République de Guatemala.

(Voie anglaise) (franco Belize).

« P. S. Franco Belize! sans quoi les lettres ne sont pas expédiées d'Angleterre. »

Il n'a pas été donné suite aux offres contenues dans cette lettre, ni en ce qui concerne la place à repourvoir, ni pour le coin offert; l'épreuve de ce dernier, jointe à la lettre ci-dessus, montre une gravure soignée, mais une composition laissant à désirer, surtout en ce sens que l'écusson fédéral sur lequel s'appuie l'Helvetia assise, est beaucoup trop grand.

\* \* \*

*Ferdinand Korn*, de Mayence, vint en Suisse, dans les premiers mois de 1855, en qualité de mécanicien à l'hôtel des monnaies; sa nomination par le Conseil fédéral date du 16 mars 1855; le département fédéral des finances, que dirigeait alors M. le Conseiller fédéral Henri Druey, préavisait

en sa faveur dans un rapport où Korn est mentionné comme médailleur et mécanicien à Mayence, attaché précédemment à la Monnaie de Düsseldorf.

Le directeur de la monnaie fédérale, M. H. Custer ayant démissionné pour le 31 décembre 1856, le Conseil fédéral, sans repourvoir immédiatement le poste, ce qui ne paraissait pas urgent pour la marche des affaires, décida le 5 janvier 1857 de charger provisoirement M. Korn de la direction de la Monnaie.

Enfin, le 26 février 1858, le Conseil fédéral le nommait directeur de la monnaie fédérale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1858 au 31 mars 1861, mais déjà le 28 décembre 1858 il demandait sa démission pour le 1<sup>er</sup> avril 1859, ayant reçu du gouvernement grand ducal de Nassau un appel à Wiesbaden, comme directeur de la monnaie et médailleur ; la démission fut accordée par le Conseil fédéral, en tout honneur pour l'époque indiquée.

Pendant son court séjour en Suisse, Korn a gravé les écus des tirs fédéraux de Berne 1857 et Zurich 1859 ; il a en outre refait, en les modifiant un peu et en y ajoutant son nom en toutes lettres, les coins des pièces de 1 et 2 francs gravés en 1850 par Antoine Bovy, ce qui provoqua, de la part de ce dernier une vive réclamation au Conseil fédéral, en date du 28 juin 1860.

Voici dans quels termes s'exprimait Antoine Bovy :

« A M. Fornerod, membre du Conseil fédéral, chargé du Département des finances.

« Monsieur le Conseiller,

« N'ayant pas reçu de réponse à ma lettre du 18 courant, laquelle vous priait en vertu de celle dont vous m'honoriez le 16 du dit mois, de me faire parvenir à Genève la valeur de l'allocation de 3000 francs pour les travaux de la pièce de deux francs, je crains qu'il n'y ait quelque lettre égarée et je viens vous prier, Monsieur le Conseiller, de me répondre à ce sujet.

« J'étais à écrire ces quelques mots lorsqu'il m'est arrivé de la circulation une pièce de deux francs nouvellement frappée sur les reproductions de mes anciens coins, et j'ai eu la désagréable surprise de trouver à l'exergue, de l'avvers où le seul blason a été rafraîchi, un autre nom que le mien. Je ne doute pas, Monsieur le Conseiller, que cela n'ait échappé à votre attention, et je viens de suite vous en avertir afin que vous ne permettiez pas un instant de plus la continuation d'un fait qui est un véritable délit et qu'il me serait impossible de laisser passer. Il suffira donc de réintégrer mon nom à la dite pièce, droit qui, vous le savez, Monsieur le Conseiller, est imprescriptible et dont je ne doute pas que vous ne rétablissiez l'effet dès que vous saurez ce qui a été fait. Je me mets donc dès à présent sous votre protection pour remettre les choses dans leur juste voie.

« C'est dans cet espoir que je vous prie d'agréer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Conseiller fédéral,

votre très humble et très dévoué serviteur,

Antoine Bovy.

« Genève, le 28 juin 1860.

Saint-Jean, propriété Baumgartner. »

M. Fornerod ne se pressant pas de répondre, Bovy envoya le 10 juillet de la même année une recharge, cette fois au Président de la Confédération, M. Frey-Herosé.

Enfin le 8 août 1860, le Conseil fédéral décidait ce qui suit :

« Sur un rapport du Département des finances, auquel une semblable réclamation a été adressée directement, et sur sa proposition, il n'est pas fait droit à la demande de M. Bovy qui en sera prévenu par une lettre dont le Département soumet le projet ».

Dans cette lettre, qui fut écrite à M. Bovy par la chancellerie fédérale, on lit entre autres le passage suivant :

« Quant aux coins de 1850, ils n'ont pas été retouchés comme vous semblez le croire, mais ils ont été entièrement détruits et il en a été gravé de tout nouveaux sur le dessin adopté par le Conseil fédéral lors de l'introduction du système monétaire de 1850. La substitution du nom du nouveau graveur à celui de l'ancien s'explique donc sans peine puisqu'il s'agissait d'un travail entièrement exécuté par le premier et qu'il existe, d'ailleurs, des différences perceptibles entre les coins des deux périodes ».

L'incident retracé ci-dessus forme l'épilogue du séjour de F. Korn dans notre pays.

\* \* \*

*Fritz Landry*, né au Locle le 26 septembre 1842, appartient à une famille de graveurs ; il a suivi les leçons d'Antoine Bovy, chez lequel il travailla à Paris, comme graveur, pendant un certain temps.

Depuis 1869, M. Landry est professeur de dessin et de modelage à l'école de dessin professionnel pour ouvriers et apprentis à Neuchâtel, et depuis 1874 professeur de dessin au gymnase cantonal et aux écoles de la ville de Neuchâtel.

M. Landry est l'auteur de plusieurs statuettes, médaillons, bustes et médailles qui ont reçu un accueil flatteur ; nous mentionnerons en particulier sa belle médaille d'Agassiz et celle d'Alexis-Marie Piaget. Indépendamment de l'écu du tir fédéral de Zurich 1872, il a gravé à l'occasion du tir fédéral de la Chaux-de-Fonds en 1863 une jolie médaille de bronze, non officielle, au module de 0,035.

En 1891, M. Landry a exécuté pour le compte du gouvernement de Neuchâtel une grande médaille de 70<sup>mm</sup> de diamètre, destinée à servir de récompense de la part de la République neuchâteloise, pour des actes de civisme extraordinaires ; M. le professeur Louis Favre à Neuchâtel a décrit cette médaille et en a fait l'éloge dans le *National suisse* du 7 octobre 1891.

\* \* \*

*Edouard Durussel*, né à Morges le 16 février 1842, mort à Préfargier le 17 mai 1888, était bourgeois de Bussy sur Moudon, canton de Vaud.

A l'âge de 13 ans, ses parents le placèrent chez un graveur à Zella près Gotha, où il passa quatre années, fréquentant les écoles de l'endroit ; il se rendit ensuite à Berlin, où il travailla pour la monnaie royale, dont le directeur chercha vainement à l'attacher à ses ateliers ; il n'y resta que trois ans, car la France l'attirait et sur la recommandation d'Antoine Bovy il fut admis à Paris dans les ateliers de M. Paulin-Tasset, où il passa également trois ans (1865-1867), suivant en même temps les cours de l'Ecole des Beaux-Arts.

Son séjour à Paris lui fut très profitable, écrit M. Tasset, tant au point de vue de l'art que de l'industrie ; à différentes reprises il vint dans la suite s'y retremper ; ses progrès étaient constants.

En 1869 il s'établit à Berne et réussit au milieu des plus grandes difficultés, à s'y frayer un chemin : en 1875, il fonde son établissement de frappe de médailles, auquel il ajoute en 1879 la frappe des fonds de montres ; en 1881, il est chargé de la gravure des poinçons originaux pour le bureau fédéral du contrôle récemment créé ; en 1887, il est choisi comme « graveur fédéral des poinçons du contrôle ».

Ses médailles sont nombreuses ; celles des tirs fédéraux l'ont fait connaître<sup>1</sup> ; la médaille du tir cantonal neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds en 1886 est son chef-d'œuvre et l'a mis au premier rang.

En 1888, le Département fédéral des finances lui confia la gravure de la nouvelle pièce suisse de cinq francs, travail

<sup>1</sup> Pour le tir fédéral de Berne, Durussel a gravé, outre l'écu de tir, une belle médaille que le journal de fête a qualifiée de « médaille officielle » et donc voici la description d'après ce journal qui en a donné le dessin :

Avers. L'ours debout, coiffé du chapeau à plumes des anciens suisses, les épaules couvertes d'une collerette de cotte de maille, l'épée au côté ; il tient dans la patte droite une hallebarde, tandis que sa patte gauche est appuyée sur l'écusson fédéral qui est devant lui, de face. Lég. : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN. 1885

Revers. Un arbalétrier debout, en costume d'ancien suisse, la main droite appuyée sur son arbalète, serre avec le bras gauche sa toque à plumes contre la poitrine. Une paysanne

auquel il attachait une importance capitale, aussi lorsque la maladie le contraignit à y renoncer, en conçut-il un chagrin mortel.

Sa dernière œuvre est la médaille du Vélo-Club suisse qui ne parut qu'après son décès.

En 1871, le Conseil fédéral avait commandé à Durussel le coin d'une pièce de 20 francs ; on connaît cette gravure, représentant à l'avvers une petite tête de la liberté, couronnée de roses des Alpes, entourée de 22 étoiles et signée au-dessous : Durussel. Exergue : 1871.

Revers : Les armes de la Confédération entourées de branches de chêne et de laurier ; au-dessus : HELVETIA ; Ex. : 20 F.

Grenetis à l'avvers et au revers. Tranche cannelée.

Or.

Module 0,021.

Ce coin n'a été utilisé que pour des essais, en nombre restreint ; la direction de la monnaie l'a fait détruire en décembre 1890.

Durussel est mort au moment où son talent, arrivé à maturité, promettait à la Suisse un artiste de grande valeur.

\* \*  
\* \*

*Hugues Bovy*, né à Genève le 20 mai 1841 est fils de Marc-Louis Bovy, le fondateur d'un atelier de frappe monétaire qui existe encore aujourd'hui à Genève.

Il est élève de Jaques Rochat-Châtelain, graveur à Genève, de Barthélemy Menn, peintre à Genève et de Dorcière, et

bernoise qui se tient en arrière, lui met sur la tête une couronne de laurier ; elle a la main gauche appuyée sur une épée, à laquelle est accroché un bouclier aux armes du canton de Berne. Lég. : DEM BESTEN SCHUSS DEN HÖCHSTEN PREIS. Au bas E. Durussel.

Il existe des exemplaires en argent et en bronze de cette médaille, qui mesure 0<sup>m</sup>,039 et dont la tranche est unie.

D'après le « Journal officiel du tir fédéral 1885 » n° 7, du mardi 21 Juillet 1885, auquel ces notes sont empruntées, le dessin de l'avvers de la médaille de fête ci-dessus a été composé par M. C. Bühler, à Berne.



neveu d'Antoine Bovy qui a exercé sur lui une certaine influence.

Il a succédé à Dorcière, en août 1872, comme professeur à la classe de modelage des écoles d'art de la ville de Genève.

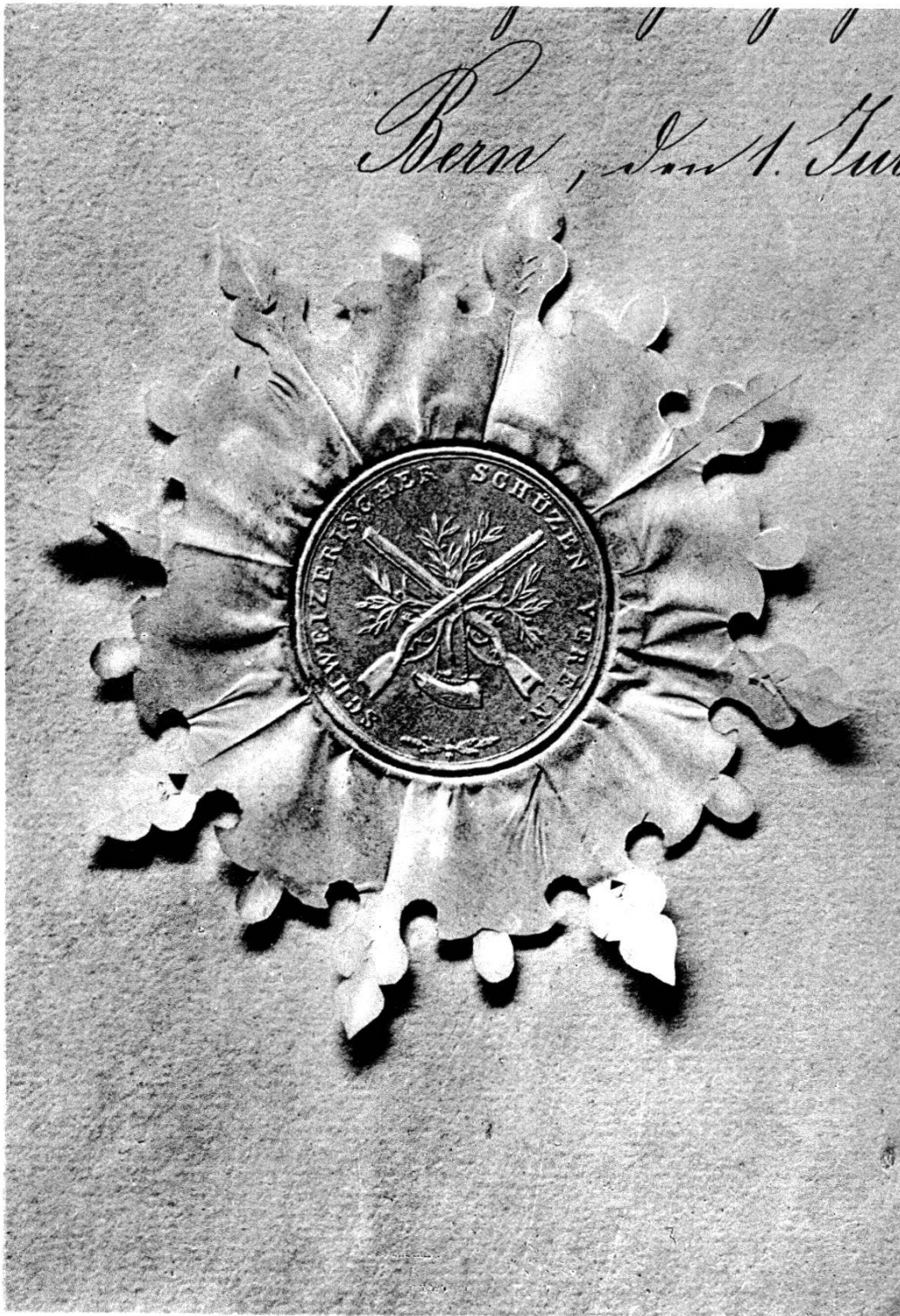
De 1863 à 1890, Hugues Bovy a sculpté les bustes de huit personnages divers et gravé une quarantaine de médailles, la plupart entièrement de lui, entre autres celle du tir fédéral de Frauenfeld 1890; quelques-unes sont contresignées du nom d'un collaborateur, comme celle du tir fédéral de Genève 1887.

La belle médaille de Lincoln, dont le coin était terminé le 11 août 1865, a beaucoup contribué à établir la réputation de cet artiste, aujourd'hui très en vogue.

La Chaux-de-Fonds, Octobre 1891.

Arnold ROBERT.

---



SCEAU DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES CARABINIERS



1



2



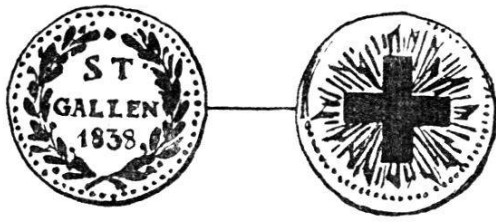
3



4



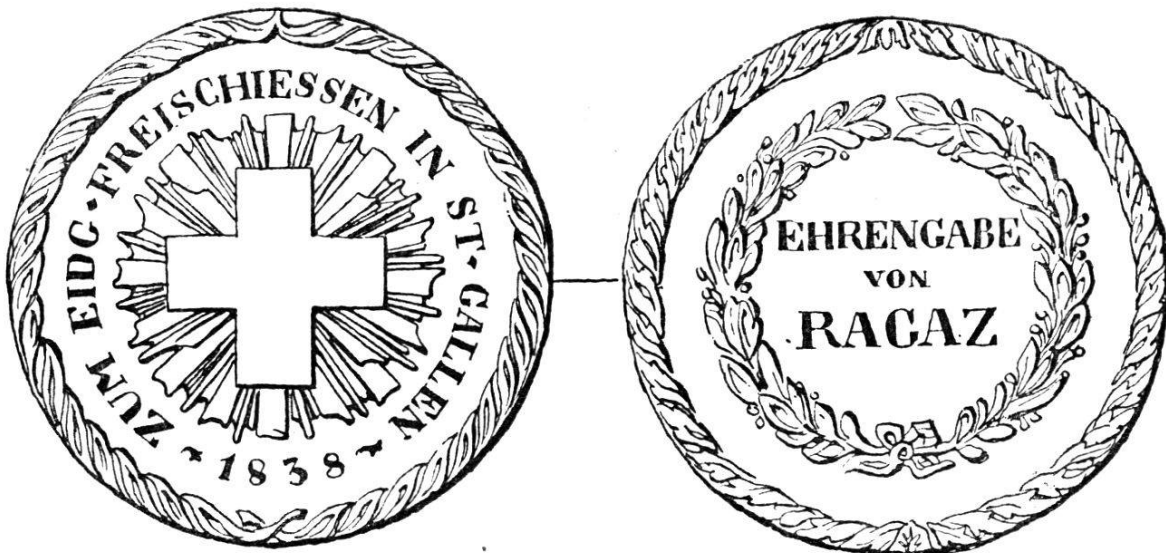
5



1



2



3



4



5





1



2



3



4



5



6



7



8



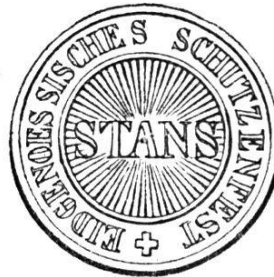
1



2



3



4



5



6



7



8



1



2



3



4





1



2